



Commune de NONANCOURT  
EURE

## ARRETE N°M-2024-01-007 PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE

**Le Maire de la commune de NONANCOURT,**

**VU** le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

**VU** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

**VU** le code du travail et notamment son article L3132-26 ;

**VU** la délibération n° 2023-12-071, du 14 décembre 2023, portant autorisation d'ouverture dominicale,

**VU** la demande de différents commerces de la ville,

**CONSIDÉRANT** que cette demande correspond à un besoin des consommateurs et qu'elle est nécessaire pour la vie économique et locale de la commune.

### ARRÊTE

**AUTORISE EXCEPTIONNELLEMENT** l'ouverture des commerces de la ville pour les dimanches :

- 19 mai 2024,
- 8 décembre 2024,
- 15 décembre 2024,
- 22 décembre 2024,
- 29 décembre 2024

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Fait à NONANCOURT, le 19/01/2024

Le maire,  
Jean-Loup JUSTEAU.

